



Heures supplementaire et rupture de contrat

Par **mister13**, le **06/09/2013** à **16:22**

bonjour g découvert que mon contrat était de 35h alors que je travail 39h et g envoyer un recommander pour réclamer mes heure supp on a trouvé un arrangement o dernier moment il a changer d'avis et g arrêté de travaillé sa fait 1 jour a par les prud'homme ou une rupture conventionel pour faute grave de sa par quésque je peut tenter contre lui ?

Par **P.M.**, le **06/09/2013** à **16:51**

Bonjour,

Vous av, non pardon, vous avez bien fait d'envoyer une lettre recommandée mais en arrêtant de travailler vous êtes en position d'abandon de poste, ce qui est une très mauvaise méthode...

La rupture conventionnelle qui résulte d'un accord commun quand aucun litige ne subsiste n'est pas faite pour réparer une faute de l'employeur...

Vous n'indiquez pas quel est l'arrangement trouvé et en quoi l'employeur a changé d'avis...

Par **mister13**, le **07/09/2013** à **07:43**

merci mais en faite l'arrangement c'était qu'il me rembourse la moitié en sous et le reste en temps de travail que je récupère et au dernier moment il ma dit tient des sous et le temps de travail on oublie et g dit non et g dit com tu ma pris pour 1con maintenant je veux mes sous et ma rupture de contrat pr faute grave en faite lundi jdoi les appelé mai bn je pense qui va essayé de s'arrangé en payant le minimum

Par **P.M.**, le **07/09/2013** à **09:53**

Bonjour,

Si vous pouviez éviter d'écrire en langage abrégé, ce serait plus lisible et convivial...

Si vous croyez que l'employeur va vous licencier comme ça pour faute grave...

Enfin, vous faites comme vous voulez...

Par **mister13**, le **07/09/2013** à **10:45**

moi je pense qu'il va me licencier pour que je touche mes droits mais sans me payer mes heures que puis je faire si sa ce passe comme sa ?

Par **P.M.**, le **07/09/2013** à **11:34**

Vous pensez réellement que l'employeur va vous licencier après seulement quelques jours d'absence au risque que vous contestiez le licenciement alors qu'il n'est pas obligé de le faire...

Il faudrait savoir si vous avez la preuve des heures effectuées...

Par **mister13**, le **07/09/2013** à **12:12**

oui j'ai des preuves puisque il y'a une cliente qui ma fait un papier signé avec son numéro et j'ai des ouvriers avec moi mais bon tout sa je l'ai pas dit en faite je voulez attendre le rendez vous de lundi avant de dire que j'ai tout ces papier chez moi

Par **P.M.**, le **07/09/2013** à **17:57**

Il serait étonnant que les autres salatiés vous délivrent une attestation, cela pourrait plôt se situer au niveau de l'horaire collectif de l'entreprise...

Par **Sylviajuju**, le **12/09/2013** à **22:17**

Bonsoir, je suis travailleur handicapée je suis au 35h, mon responsable m'a demandé si ça m'intéresser de passer au 39h donc je souhaiterai savoir si ça me procure des avantages et je dis oui ou si ça m'apporte des inconvénient et je dis non? Cordialement

Par **P.M.**, le **13/09/2013** à **10:49**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...